



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 mai 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de **F 171'196,44**, selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2012.

Vandœuvres, le 16 mai 2012

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE